

# Montréal

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 26 février 2020

Résolution: CE20 0273

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué par les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de GR7 Architecture réalisée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de réaménagement de rénovation et de mise aux normes du gymnase et du dojo au centre Le Manoir (CA18 170056 et CA19 170282), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans, à compter du 26 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1205302001  
/cb

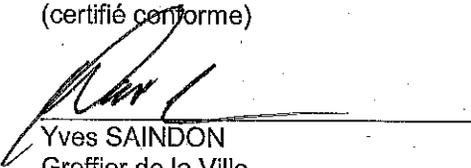
Benoît DORAIS

Président du comité exécutif

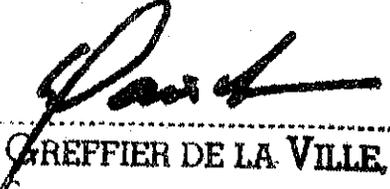
Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

  
GREFFIER DE LA VILLE